



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnes imposables

Question écrite n° 17627

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson demande à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, si elle a l'intention d'intervenir auprès de son collègue, ministre du budget, afin que l'injustice dont sont victimes les couples mariés pour le calcul de l'impôt de solidarité sur la fortune disparaisse progressivement et que, de la sorte, les conjoints mariés puissent déclarer cet impôt séparément, à l'instar des concubins.

Texte de la réponse

La réponse à la question de l'honorable parlementaire est identique à celle qui avait été faite à la question n° 2584 qu'il avait posée le 21 juin 1993 et à laquelle il a été répondu le 13 septembre 1993 (JO, p. 2933).

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17627

Rubrique : Impôt de solidarité sur la fortune

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 août 1994, page 4100

Réponse publiée le : 21 novembre 1994, page 5766